

Mairie de PLELAUFF

## **N° 8                      SEANCE DU MARDI 10 DECEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 10 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de Plélauff, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard ROHOU, Maire.

**Présents :** M Bernard ROHOU, Mme Louise-Anne LE GAC, M Gilles LE GALL, M Alain KERBIRIOU, Mme Laurence BLANCHARD, Mme Christiane DENIS, M Guillaume LOISEAU, M Stéphane MORZADEC, Maximilien LE FEUR, M Stéphanie LE GOÏC, M Sébastien CHIRAUX.

**Absente ayant donné procuration :** Mme Yvane BRUYERE donne procuration à M Sébastien CHIRAUX.

**Absents :** M Ludovic L'HOPITAL, M Antoine QUERO, Mme Kate HUSBAND.

**Secrétaire de séance :** M Gilles LE GALL

### **Nombre de Membres :**

Afférents au conseil : 15

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 12

### **Ordre du jour**

- 1) Redevances eau et assainissement collectif.**
- 2) Location appartement**
- 3) Admission en non-valeur**
- 4) Refacturation de travaux**
- 5) Salle des fêtes, point sur les travaux**
- 6) Cérémonie des vœux**
- 7) Questions diverses**

La séance est ouverte à 20 heures

Approbation des comptes rendus de la séance précédente.

Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à émettre leurs observations sur le compte rendu de séance qui leur a été transmis par mail.

Pas de remarque.

En préambule à la séance du conseil municipal, Monsieur le Maire présente la situation financière relative aux travaux d'agrandissement réalisés à la salle des fêtes. Actuellement le coût des travaux s'élève à 344724 Euros HT, 68944,80 Euros de TVA, cela nous donne, à ce jour, un montant de 413668,80 Euros TTC.

### **01 10122024 Délibération relative à la redevance performance systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2025.**

Monsieur Alain KERBIRIOU présente les nouvelles redevances sur l'eau qui stipule qu'à compter de l'année 2025, tous les abonnés à un réseau d'alimentation en eau potable (qu'ils soient ensuite raccordés à un réseau d'assainissement collectif ou non) devront s'acquitter de ces redevances.

- ✓ La "redevance de consommation d'eau potable" sera basée sur les volumes d'eau potable facturés par leur distributeur qui remplacera l'actuelle redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique visible sur les factures d'eau actuelles. Cette redevance est mentionnée et facturée à l'abonné à l'eau potable elle est recouvrée par le service qui facture les redevances du service public de distribution d'eau et les sommes encaissées sont reversées à l'agence de l'eau.

Pour 2025, le calcul doit être ainsi : Nb de **M3** consommés X 0,33€ HT

Deux autres nouvelles redevances sont créées

- ✓ La "redevances pour performance des systèmes" qui s'applique à votre syndicat d'eau
- ✓ La "redevance de performance assainissement collectif" de votre collectivité

Concernant la redevance pour "performance des systèmes d'assainissement collectif",

- Elle est facturée par l'agence de l'eau aux collectivités compétentes pour traitement des eaux usées (maître d'ouvrage des stations d'épuration) qui en sont les redevables (ou à leurs établissements publics de coopération compétents) ;
- Pour l'année 2025 le tarif de base fixé par l'agence de l'eau est de 0,28€HT pour chaque mètre cube consommé multiplié par un *coefficient de modulation* arbitrairement fixé à 0.3 pour 2025.
- Après en avoir délibéré et procédé au vote, Monsieur le Maire décide à l'unanimité de fixer la redevance de performance des systèmes d'assainissement collectif à 0,28€HT X par 0,3 et rédiger la délibération.
- ✓ Voir correction de la délibération vue en CM le 19/12/2024

Le calcul est ainsi de **0.28€ X nb de M3 X 0.3** soit : **0,084€ par M3 HT**

Ces nouvelles redevances prennent effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

### **02 10122024 Location d'un logement communal.**

Cinq personnes ont déposé un dossier pour le logement ; le dossier de chaque demandeur est étudié au regard des situations ; le conseil a décidé d'attribuer le logement à Madame Elza LE RAY. Le logement sera disponible après que quelques travaux d'entretien y auront été réalisés soit le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

### **03 10122024 Admission en non-valeur.**

-Examen du budget et admission en non-valeur. Budget assainissement.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la correspondance de M Jean-Eric AUBERVAL, comptable du Trésor au Centre de Finances Publiques de Loudéac, pour l'admission en non-valeur des produits irrécouvrables.

La situation de 3 personnes dont les impayés en assainissement sont irrécouvrables est présentée au conseil qui, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Valide ces admissions en non-valeur pour un montant de 249€ au budget assainissement et précise que des crédits sont inscrits en dépenses, compte 6541, du budget assainissement pour l'exercice en cours.

-Examen du budget et admission en non-valeur. Budget commune.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la correspondance de M Jean-Eric AUBERVAL, comptable du Trésor au Centre de Finances Publiques de Loudéac, pour l'admission en non-valeur des produits irrécouvrables.

La situation de 2 personnes dont les impayés au budget communal sont irrécouvrables est présentée au conseil qui, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Valide ces admissions en non-valeur pour un montant de 245,18€ au budget assainissement et précise que des crédits sont inscrits en dépenses, compte 6541, du budget assainissement pour l'exercice en cours.

#### **04 10122024 Refacturation de travaux**

##### **Refacturation des frais au budget pour travaux réalisés en régie**

L'association Etudes et chantiers est intervenue pour la rénovation d'un muret en pierres sèches de 11mètres de long et 1,5 mètre de haut délimitant un chemin piétonnier au lieu-dit La Carrière. Le chemin appartient à la commune mais les murets le bordant sont la propriété des riverains. La facture des travaux émise par l'association est dans un premier temps payé par la commune qui, par la suite refacture ce même montant soit 4050 euros à Madame LUYA propriétaire du muret.

Travaux pour le compte du GAEC LE GALLO-ROUAUX.

Lors de la réfection du chemin d'exploitation à Kerflech, un empierrement a été réalisé à proximité sur un espace appartenant au GAEC LE GALLO-ROUAUX. Le coût d'un tel empierrement s'élève à 3,35€ HT le m<sup>2</sup>, soit 335€ HT pour une surface de 100m<sup>2</sup>, 402€ TTC.

#### **05 10122024 Etude de différents devis pour travaux et matériel**

-L'entreprise LE GOÏC a fourni un devis d'un montant de 1048 euros pour le remplacement de deux radiateurs et la pose d'un sèche serviette dans un logement communal.

-Avis favorable du conseil.

-L'établissement GUEGUAN de Séglien a proposé un devis pour le remplacement d'un taille haie d'un montant de 700 euros.

-Avis favorable du conseil.

-Bretagne isolation a fait parvenir à la mairie un devis pour l'isolation des combles par soufflage de ouate de cellulose dans un logement communal pour un montant de 5439,35 euros TTC. Ces travaux ne seront réalisés que durant l'année 2025.

-Avis favorable du conseil.

-L'entreprise DISSERBO et Fils a fait parvenir à la mairie un devis pour des travaux de peinture, dans le cadre de la rénovation de la salle des fêtes. Ces travaux de peinture concernent les sanitaires, le couloir, l'entrée, le bar et la scène pour un montant de 8374,66 euros. Après une

étude plus approfondie de ce devis la commission travaux va évaluer les travaux pouvant être réalisés par les employés et ceux laissés à l'entreprise DISSERBO.

-L'entreprise DISSERBO et Fils a également fait parvenir à la mairie un devis de travaux de peinture concernant les murs intérieurs de l'église qui avec le temps se recouvrent de cloques. Ce devis d'un montant de 2692,80 euros a été demandé à titre indicatif pour une possible réalisation en 2025.

#### **06 10122024 Cérémonie des vœux**

-Madame Louise-Anne LE GAC, première adjointe, fait part au conseil des décisions prises lors de la réunion qui s'est tenue en mairie avec des membres du conseil et du comité des fêtes.

Il a été décidé que les vœux ne pouvant se dérouler à la salle comme les années précédentes, il serait proposé aux Plélauffiens et Plélauffiennes un vin chaud servi sur la place de l'église le 5 janvier 2025 à partir de quinze heures. Pour ce faire, un barnum et un chapiteau seront érigés sur la place. IL est aussi proposé aux personnes le souhaitant, de réaliser des gâteaux qui seront servis avec le vin chaud ou le chocolat lors de ces vœux particuliers.

La carte des vœux de la municipalité a été présentée aux membres du conseil.

#### **07 10122024 Questions diverses.**

Madame Laurence BLANCHARD demande où peut être consultée la carte des zones inondables sur la commune. Réponse de Monsieur le Maire : cette carte est consultable en mairie.

Monsieur Le Maire propose que lors de la prochaine réunion du conseil, nous nous penchions sur le MOS (Mode d'Occupation du Sol).

En lien avec le PLUI H, Monsieur LE GALL, adjoint, relate brièvement la première réunion ayant eu lieu à Gouarec. Réunion sous forme d'atelier où il était proposé de réfléchir sur différents sujets ayant trait à notre territoire tels que les transports, le tourisme, les commerces, l'artisanat. D'autres réunions viendront en complément pour que le PLUI H soit le moins impactant tant pour les communes, les particuliers, les agriculteurs et les artisans.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

.